

TRANSMISSION DE VOTRE DEMANDE

Faire parvenir votre demande à la **Municipalité de Brébeuf**
au plus tard le 30 avril 2017

Par la poste

Municipalité de Brébeuf
217 Route 323
Brébeuf, Qc,
J0T 1B0

Par télécopie

(819) 425 – 6611

Par courriel

directiongenerale@brebeuf.ca

DÉFI ÉTUDIANT RÉUSSITE AU CEGEP ET À L'UNIVERSITÉ



MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF

217 Route 323
Brébeuf (Québec)
J0T 1B0



BOURSES
PERSÉVÉRANCE ET
RÉUSSITE ÉDUCATIVE
2016-2017

LE MEILLEUR ATOUT POUR MOTIVER NOS JEUNES À POURSUIVRE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Afin de développer une culture de la réussite éducative, la municipalité de Brébeuf offre à ses jeunes des bourses de \$ 1000 pour leur persévérance et leur réussite dans des études collégiales ou universitaires.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Sont éligibles à une bourse de la persévérance et de la réussite éducative 2016-2017 les étudiants

- qui sont résidents de Brébeuf depuis au moins 3 ans.
- qui sont inscrits à temps plein à leur dernière session de CEGEP ou d'Université conduisant à l'obtention d'un diplôme.
- qui sont âgés de moins de 30 ans.
- qui présentent une demande de bourse avant le 30 avril 2017

DOCUMENTS EXIGÉS

- Un formulaire d'application dûment rempli.
- Une lettre de présentation d'environ 200 mots dactylographiée, justifiant sa candidature et son choix de carrière, ainsi que son implication dans la communauté locale ou scolaire.
- Deux lettres de références: cadres, enseignants ou professionnels de l'établissement d'enseignement fréquenté (noms et coordonnées).
- Relevé de notes de toutes les sessions conduisant au diplôme (le relevé de la dernière session transmis lorsque disponible)
- Une preuve d'inscription à temps plein à la dernière session.
- Deux photos récentes et différentes imprimées

CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour l'ensemble des demandes de bourses le comité de sélection tiendra compte

- de la qualité du dossier scolaire : relevé de notes, constance et capacité de mener ses études à terme.
- de l'implication de l'étudiant dans ses activités d'engagement dans le milieu scolaire et

COMITÉ DE SÉLECTION

Un comité de sélection formé de personnes désignées par le Conseil municipal procède au choix des candidats retenus.

REMISE DES BOURSES

Chaque année, les bourses seront remises à la date déterminée par le Conseil. Les récipiendaires seront avisés par un des membres du Comité de sélection.

Vous trouverez le formulaire de demande de bourse de niveau collégial ou universitaire au bureau de la municipalité ou sur le site internet www.brebeuf.ca

Veillez prendre note que